

Conseil municipal du 16 mai 2023

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles décembre 2022. Pour mémoire, elles faisaient état d'une population de 37'076 habitantes et habitants.

Quant au chômage², la Commune comptait 772 chômeur-euse-s à fin avril 2023 contre 795 à fin février 2023, dernier chiffre que nous vous avons communiqué, soit une diminution de 23 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 386 contre 396 à fin février 2023, soit une diminution de 10 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'158 à fin avril 2023 contre 1'191 à fin février 2023, soit une diminution de 33 personnes.

2 Quartier de l'Étang

Le Conseil administratif tient à souligner l'énorme succès de l'ouverture du marché de l'Étang, de même que de l'inauguration du Gigatrium samedi dernier, événements auxquels nombre d'entre vous ont assisté.

3 Projet pilote « La Cannabinothèque »

L'Office fédéral de la santé publique vient d'autoriser l'essai pilote d'accès réglementé au cannabis sur notre Commune.

Le lieu et la date de mise en œuvre de cet essai n'étant pas encore déterminés, nous reviendrons vers vous ultérieurement.

4 Course du coteau

Les Conseillers municipaux, Thibaut JOTTERAND et Pablo MARIN, auxquels se sont joints mes collègues du Conseil administratif, Martin STAUB et Mathias BUSCHBECK, ont participé à la course du coteau en avril dernier. Le collectif a manqué le podium d'un souffle, sauf l'excellent Martin STAUB, qui est lui monté sur la troisième marche, comme l'année passée. Vous pouvez l'applaudir. Pour 2024, et si cela peut en encourager certains, les participants disposeront de magnifiques t-shirts de course à pied « Vernier Sport ».

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications. Je saisis cette occasion pour saluer ce compagnonnage oratoire qui nous a liés pendant une année en souhaitant d'excellentes communications à nos successeurs respectifs.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.